SCOT Rhône Provence Baronnies Comité Syndical Réunion du 03 juillet 2019

Ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance du 03 avril 2019

- 1. Approbation du règlement intérieur du Comité syndical
- 2. Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président
- 3. Fixation de la contribution des EPCI constitutifs du Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies
- 4. Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport des élus du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies
- 5. Budget primitif 2019 du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies (*)
- 6. Poste de Directeur du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies Ouverture aux agents non titulaires
- 7. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 8. Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport et de mission du personnel du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies
- 9. Télétransmission des actes au contrôle de légalité

(*) Le document complet du budget primitif 2019 du SCOT Rhône Provence Baronnies a été transmis par voie dématérialisée via la plateforme S²LOW le 26 juin 2019